
FICHE 1 :

CONSTRUIRE, ANIMER ET EVALUER LE PROJET PEDAGOGIQUE

Fiche action n° :

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Qu'est-ce qu'un Projet Pédagogique ?

C'est le document de référence décrivant le déroulement de l'ACM ou de la formation, écrit à partir du Projet Educatif de la structure.

« Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1. » Code de l'Action Sociale et des Familles, Article R227-23

Par qui ?

Il est écrit par le directeur en lien avec son équipe d'animation. Ils-elles se mettent d'accord sur les objectifs pédagogiques. Au MRJC il est important que toute l'équipe prenne part à sa construction pour être cohérente dans sa mise en œuvre.

Pour qui ?

En tant que document de référence il peut être transmis à toute personne en lien avec l'accueil. L'équipe s'y réfère, l'instance de référence le valide, les représentant·e·s légaux·ales le reçoivent et les services de Jeunesse et Sports peuvent le demander.

Dans le cadre de BAFA et BAFD il permet aux stagiaires de connaître le cadre de la formation proposée.

Il n'est pas exhaustif mais il est nécessaire qu'il soit accessible, efficient et précis.

COMMENT ANIMER LE PROJET PEDAGOGIQUE ?

C'est un document qui vit avant, pendant et après l'accueil. Il n'est jamais figé et peut toujours être modifié, adapté.

En plus d'être un document obligatoire, il permet de guider la construction de l'accueil, de faire des choix avant et pendant le séjour et de s'inscrire dans le cadre du Projet Educatif. Il sert à faire le bilan de ce qui s'est vécu durant le séjour et de la cohérence.

Pour les représentant·e·s légaux·ales : Il est là pour comprendre les valeurs de l'ACM, pour chercher à savoir ce qui va se passer et dans quel cadre arrive leur enfant.

Il peut être présenté et discuté lors d'une rencontre autour de l'ACM.

Pour l'équipe d'animation : il permet la cohérence et d'aller dans le même sens. En cas de désaccord ou questionnement, on peut s'y référer. Il permet aussi d'animer des temps de relecture en équipe, de faire le point sur l'avancée du séjour, etc...

C'est un outil d'évaluation du séjour, lors de bilans, au quotidien et à la fin du séjour.

Pour les organisateurices : C'est un document de base, en cas de désaccord, ou problème, il permet de s'y référer. Il permet l'évaluation du séjour et la projection. Il permet d'évaluer cette action dans un projet annuel.

COMMENT EVALUER LE PROJET PEDAGOGIQUE ?

C'est un outil qui permet de se mettre d'accord sur les objectifs et moyens.

Il explique les objectifs (ce qu'on souhaite, pourquoi on met en place telle ou telle chose) et les définit. Il raconte comment ils sont mis en place.

Il dit le pourquoi et le comment on souhaite mettre œuvre les éléments du projet éducatif. Il est important qu'autant le pourquoi que le comment soient présents.

L'évaluation se réfère à ces éléments.

L'évaluation peut se faire en partie pendant le séjour, en adaptant le séjour (au groupe, au lieu, à la météo, etc...). Elle se fait également après le séjour (à chaud ou à froid) en équipe. Elle est transmise à l'instance et peut être discutée avec.

Le projet pédagogique peut aussi servir dans l'évaluation d'un-e stagiaire BAFA et BAFD.

POUR ALLER PLUS LOIN :

On peut illustrer le projet pédagogique avec des exemples concrets :

- Raconter comment va se dérouler la vie quotidienne
- Raconter comment vont se dérouler les repas, ce que l'on souhaite faire de ces moments...
- Raconter la place qu'auront les jeunes dans les décisions de l'ACM : choix des activités, choix des repas...

Il est bien de ne pas avoir trop d'objectifs sur un ACM (2 ou 3 peuvent suffire) et de répondre à ceux qui sont définis.

Il est possible de rédiger le projet pédagogique en s'adressant directement aux jeunes (avec le « vous » ou le « tu »), en décrivant comme un temps du séjour se déroule, comment les espaces vont être définis...